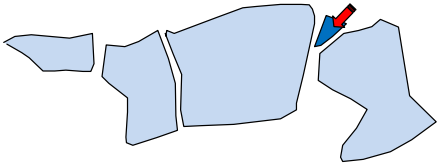


A APPMA BELFORT-BAVILLIERS LA DOUCE SAVOUREUSE



Carpière des Enfants

ANNÉE 2024

- 1) L'action de pêche dans cet étang est soumise à la réglementation générale, loi pêche, arrêtés, décrets, etc...
- 2) Seuls les enfants de **moins de 12 ans**, munis d'une carte de **pêche découverte** sont autorisés à pêcher sur cet étang.
- 3) Chaque enfant doit être accompagné d'une personne adulte.
- 4) A partir du 1^{er} janvier 2023, la carpière sera ouverte à la pêche tous les jours.
- 5) L'action de pêche par les adultes doit **se restreindre** à des actions d'aide, de démonstration et de pédagogie pour l'enfant.
- 6) Il s'agit d'un plan d'eau pour satisfaire la pêche pour les enfants.
 - a. L'alevinage doit permettre aux enfants de prendre des poissons : limiter vos prélèvements, inciter la pratique du no-kill, éduquer le respect des poissons et des milieux,
 - b. C'est l'enfant qui pêche et non l'accompagnant,
 - c. La pêche se pratiquera avec une canne à pêche,
 - d. Respecter les interdictions (date de pêche du carnassier, nombre de prise, taille réglementaire ...).

Ce plan d'eau se veut avant tout un lieu d'éducation et d'apprentissage des techniques de pêche et du respect des milieux.

Il serait déplorable que son usage en soit détourné. L'accompagnant doit montrer l'exemple plus que tout.

Ce plan d'eau n'est pas un réservoir à poisson, ou sous prétexte d'emmener son enfant à la pêche, on vient chercher sa friture pour le dîner.

Merci de respecter ce lieu qui fera de nos bambins de futurs pêcheurs responsables et respectueux d'une pêche durable.